

Conditions Générales d'Inscription

1. Inscription

L'inscription se fait via le bulletin dûment complété, daté et signé par l'élève ou son représentant légal.

- **Engagement:** L'élève, ou son représentant légal, s'engage pour l'ensemble de l'année scolaire et pour le nombre total de cours sélectionnés. Cet engagement porte soit sur le programme annuel de 34 semaines, réparties sur toute l'année scolaire, soit sur le programme « Quarter », comprenant 8 cours dispensés à bien plaisir, entre janvier et juin. Cet alinéa ne concerne pas les « Cours à la Carte / Coaching ».
- **Renouvellement tacite :** L'inscription est renouvelée automatiquement chaque année, sauf annulation par écrit avant le 15 juin. Le bulletin d'inscription(s) tient lieu de contrat renouvelé tacitement d'année en année. Cet alinéa ne concerne pas les « Cours à la Carte / Coaching ».
- **Frais d'inscription :** Des frais d'inscription sont exigés pour chaque nouvelle inscription, ainsi que des frais de dossier pour toute réinscription. Aucune inscription ne sera validée sans le paiement des frais d'inscription et des frais de dossier.
- **Cours à la Carte / Coaching :** Si l'élève, ou son représentant légal, a déjà rempli le formulaire d'inscription, seul le formulaire CALCC devra être complété pour s'inscrire à chaque cours supplémentaire de type « Cours à la carte / Coaching ».
- **Réinscription :** Aucune réinscription ne sera validée si les factures des sessions précédentes ne sont pas réglées avant le 30 avril.

2. Paiement

L'élève (ou son représentant) s'engage à payer (à l'inscription) la totalité du tarif des cours qu'il a choisi

- **Modalités de paiement :** Le paiement de l'écologie dépend de la formule choisie lors de l'inscription.
 - **Paiement en une fois :** La totalité de l'écologie doit être réglée **durant le premier mois**.
 - **Paiement en trois échéances -** Le montant à régler est réparti en trois versements équilibrés, soit :
 - 1er versement : à régler dans les 15 jours suivant la rentrée
 - 2e versement : à régler à l'échéance de 3 mois suivant la rentrée
 - 3e versement : à régler à l'échéance de 6 mois suivant la rentrée
 - **«Quarter» et «Cours à la Carte/Coaching» :** Le montant total doit être réglé avant le premier cours.
- **Non-paiement :** En cas de non-paiement après le premier mois de cours, les frais d'inscriptions seront dû et les frais de rappel seront appliqués. Si le paiement reste impayé après les rappels, le dossier sera transmis à un agent de recouvrement et les cours pourront être suspendus.
- **Calcul au prorata :** En cas d'inscription en cours d'année, le paiement sera recalculé au prorata du nombre de mois restants.
- **Révision des tarifs :** Les tarifs sont révisés chaque année et peuvent être ajustés.

3. Réduction et Exceptions

- **Réduction :** Des rabais (sur le tarif du cours individuel choisi) pour les enfants d'une même famille sont applicables. Voir sous la section Tarifs.
- **Exceptions :** Les « Cours à la Carte / Coaching » sont des cours singuliers sur prise de rendez-vous . Il est aussi possible d'avoir ce type de cours sur le long terme. Ils ne sont pas soumis aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 des Conditions Générales. Ils peuvent faire office de :
 - check-up
 - mise à jour
 - de coaching personnel ou en groupe
 - de cours ponctuels avec un ou plusieurs sujets sur mesure.
- **Quarter :** Le type de cours « Quarter » est un paquet de 8 leçons planifiées en accord avec le professeur, entre début janvier et fin juin.

4. Absences

- **Absence de l'élève** : En cas d'absence, l'élève doit en informer le professeur. Les absences ne seront ni remboursées, ni remplacées, sauf en cas de maladie ou accident de plus de 30 jours consécutifs, sur présentation d'un justificatif médical.
- **Absence du professeur** : En cas d'absence du professeur, les cours seront rattrapés ou remplacés dans la mesure du possible, en accord avec l'élève.

5. Résiliation et Désinscription

- **Conditions de résiliation** : La résiliation de l'inscription en cours d'année ne donne droit à aucune réduction d'écolage, sauf dans les cas suivants :
 - Déménagement en dehors du Canton de Vaud (réduction non valable pour le Canton de Genève).
 - Maladie grave, sur présentation d'un certificat médical.
- **Conditions de désinscription** : Toute renonciation de poursuivre l'année suivante doit être signalée par écrit, pour la fin de l'année académique mais au plus tard le 15 juin.

6. Cours

En concertation avec l'élève (ou son représentant légal), un parcours pédagogique personnalisé peut être défini, incluant des objectifs d'apprentissage et des examens (**selon les niveaux FEM, Pre-HEM et HEMU**).

- **Adaptation en cas de pandémie** : En cas de situation exceptionnelle (telle qu'une pandémie), le professeur se réserve le droit de modifier l'enseignement et de le dispenser à distance, selon les besoins.

7. Auditions

La participation aux auditions et autres événements organisés est vivement encouragée.

- **Répétitions avant audition** : Les répétitions collectives avant l'audition sont considérées comme des cours et sont incluses dans l'écolage.

8. Droit à l'Image

En s'inscrivant, l'élève ou son représentant légal accepte que des photos ou vidéos de l'élève prises lors des activités pédagogiques puissent être utilisées à des fins promotionnelles (site internet, brochures, réseaux sociaux, etc.), sauf avis contraire écrit transmis au préalable.

9. Comportement

L'élève est tenu d'adopter un comportement respectueux en tout temps.

- **Exclusion** : En cas de comportement inapproprié perturbant le bon déroulement des cours, l'élève pourra être exclu. Dans ce cas, l'écolage annuel restera dû dans sa totalité.

10. Responsabilité

L'école décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols ou de dommages survenant pendant les cours ou événements.

- **Assurance** : L'élève doit être assuré personnellement et de manière indépendante.

11. For Juridique

Le for juridique est à Nyon.

Contact - Pour toute question, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante :

Email : contact@pierangelocrescenzo.com

Téléphone : +41 79 216 94 93